

**Le lundi 20 septembre 2021 à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal, légalement convoqué le 7 septembre 2021, s'est réuni en Mairie sous la présidence de Reun TRÉGUER, Maire.**

Nombre de  
conseillers en  
exercice : **11**

Présents : 9  
Votants : 9

***Etaient présents tous les membres en exercice à l'exception de Yohan BELLEGUIC et Robert ROUSSEAU excusés.***

**Secrétaire de séance : Delphine GUIDAL**

#### **0.04 21 ADOPTION DU PROCES VERBAL DE LA DERNIERE REUNION**

Le compte rendu de la dernière réunion est adopté à l'unanimité des membres présents

#### **1.04.21 RAPPORT D'ACTIVITÉ DE LA CCPI**

La présentation du rapport d'activité de la CCPI est reportée à un prochain conseil.

*Les rapports sont consultables en mairie ainsi que le sur le site de la Communauté de Communes.*

#### **2.04.21 SUBVENTIONS 2021**

Foyer Rural	500,00 €
Société de Chasse de Tréouergat	250,00 €
Bibliothèque de Tréouergat	300,00 €
Club de St Ergat	150,00 €
UNC Ploudal/Portsall	40,00 €
UNC Plouguin/Tréouergat	80,00 €
Service de remplacement des Vallons (si demande écrite)	90,00 €
Strollad C'hoariva Plougin	120,00 €
Clubs sportifs (sur demande écrite)	10 €/adh
Activité scolaire : Ecole, Collège, Lycée Professionnel - Centre d'Apprentissage - Ecole Familiale (sur demande écrite)	20 €/élève
Bagad an Eor Du	75,00 €
Association des éleveurs du bout du monde	50,00 €
Croix Rouge Française Délégation de St-Renan	100,00 €

VIE LIBRE Comité Départemental	20,00 €
RESTAURANT DU CŒUR	100,00 €
FNATH (section Ploudalmézeau)	50,00 €
Amicale Cantonale des Donneurs de Sang	50,00 €
Association BRUDED 0,30 €/hab	102,00 €
Solidarité Paysan du Finistère	50,00 €
Association France Alzheimer	100,00 €
ADMR des 2 Abers	200,00 €
Arvorig FM	30,00 €
Association des Amis d'Alexis	100,00 €
ADAPEI Départementale	100,00 €
BREST 44	500,00 €

**Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, ADOPTE les subventions 2021.**

**Mr le Maire ne prend pas part au vote de la subvention d'Arvorig FM et du Strollad Plougin.**

**Jean-Michel L'HOSTIS et Fabienne MORVAN ne prennent pas part au vote de la subvention du Foyer Rural.**

**Isabelle LAMOUR ne prend pas part au vote de la subvention de la bibliothèque.**

### **3.04.21 PROTECTION INCENDIE**

La commission de sécurité et d'accessibilité des ERP (Etablissement Recevant du Public) demande que le manoir d'Enez Rouz en tant qu'ERP, soit équipé d'une protection incendie de 120 m3 pour 2 heures.

Mr le Maire informe l'assemblée qu'une installation en bas du bourg est donc à envisager. Cette réserve pourrait couvrir le manoir, la menuiserie L'Hostis et les habitations du bas du bourg.

### **4.04.21 TRAVAUX DIVERS**

#### **PEINTURE DU BARDAGE DE LA SALLE POLYVALENTE ET DU PREAU**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, DÉCIDE de retenir la proposition de la Société Couleurs d'Iroise pour un montant HT de 2 403 €. Les travaux seront réalisés au printemps prochain.

#### **REPARATION D'UN VITRAIL DE L'ÉGLISE**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, DÉCIDE de retenir la proposition de l'Atelier Guy QUILLIOU, pour un montant HT de 654,50 €

## TAILLE DE HAIES

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, DÉCIDE de retenir la proposition de la Société PAYSAGE D'IROISE pour la taille de haies sur les sites du cimetière, de Ti Bras et des Salles Communales pour un montant HT de 1 150 €

### 5.04.21 PLAN DE LA COMMUNE

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, DÉCIDE de retenir la proposition du graphiste AMURE pour la conception et la réalisation du plan de la commune et des chemins de randonnée sur un panneau de 120 x 80 cm pour un montant HT de 1 055 €.

### 6.04.21 DEVIS INFORMATIQUE

Sur les conseils du service des systèmes d'information de la CCPI, Mr le Maire informe l'assemblée que la mairie devrait s'équiper d'un matériel de sauvegarde fiable, il propose l'achat d'un lecteur RDX muni de cassettes pour un montant HT de 670 € auprès de la Société JMB .

**Accord du Conseil.**

### 7.04.21 CONSEILLER NUMÉRIQUE

#### **COHESION SOCIALE – CONSEILLERE NUMERIQUE - CONVENTION DE MUTUALISATION**

Le 24 novembre 2020, le gouvernement a annoncé le financement de 4 000 postes de conseillers numériques qui travailleront pour le compte des collectivités territoriales et des structures locales privées à l'accompagnement des publics rencontrant des difficultés dans l'usage du numérique. Ces conseillers numériques ont pour fonctions d'aider les publics :

- à prendre en main un équipement informatique (ordinateur, smartphone, tablette ...) ;
- à envoyer, recevoir, gérer des courriels ;
- à créer et gérer des contenus numériques ;
- à naviguer sur internet ;
- à apprendre les bases du traitement de texte ;
- à installer et utiliser des applis sur smartphone ;
- à connaître l'environnement et le vocabulaire numérique.

Cette action portée par l'Agence nationale de la cohésion des territoires (ANCT) s'inscrit dans le plan de relance qui comprend une enveloppe globale de 250 millions d'euros pour l'inclusion numérique. L'Etat prend en charge 100% de leur salaire sur deux ans dans la limite d'un plafond de 50 000 €.

Le Conseil Municipal de Milizac-Guipronvel a décidé le 7 décembre 2020 de donner délégation à M. le Maire pour poursuivre la démarche et procéder au recrutement éventuel d'un conseiller numérique, si notre candidature était retenue par l'Etat.

Les communes de Coat-Méal, Lanrivoaré, Milizac-Guipronvel, Plouguin et Tréouergat se sont alors réunies afin de mutualiser cette création de poste. L'Etat a été convaincue par notre réponse à cet appel à projets puisque notre candidature a été acceptée le 6 mai dernier.

Après appel à candidatures, nous avons décidé de recruter Sophia DUBREUIL. Cette conseillère numérique tiendra des permanences ou organisera des sessions de formation collective pour de petits groupes d'habitants dans les mairies, médiathèque ou tout autre équipement municipal doté d'équipements informatiques.

Elle s'adresse donc à tous les habitants, quel que soit leur âge (adolescent, actif, retraité ...) pour une sorte de médiation sociale entre le numérique et les habitants. Cette action d'inclusion numérique pourra être déployée en lien avec notamment le CCAS, les Clubs des Anciens et les clubs informatiques ...

**Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, APPROUVE la convention de mutualisation et AUTORISE le Maire à la signer.**

**La participation financière de la commune est estimée à 35,53 € pour l'équipement individuel, puis de 16,23 € par mois pour le salaire. La conseillère numérique sera présente en mairie le lundi de 10h à 12h.**

#### **8.04.21 CONVENTION RELATIVE A L'INSTRUCTION DU DROIT DES SOLS**

Par délibération du 8/06/2015, la commune se positionnait en faveur de la mise en place d'un service communautaire d'autorisation du droit des sols (ADS) selon un périmètre et des missions définies par une convention. La commune reste compétente en matière d'urbanisme.

Mr le Maire demande à l'assemblée l'autorisation de signer la convention relative à l'instruction des actes d'urbanisme entre la communauté de communes et la commune. Celle-ci arrivant à son terme, il convient de reconduire le partenariat.

La convention est définie pour une durée de 6 ans à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2021 et reconductible de manière tacite.

**Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, APPROUVE la convention relative à l'instruction du droit des sols pour une durée de 6 ans à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2021 et AUTORISE Mr le Maire à signer ce document.**

#### **9.04.21 MAINTENANCE ALARME ET ECLAIRAGE DE SECURITE**

L'entreprise CHUBB intervient déjà sur la commune pour la vérification annuelle des extincteurs, elle nous propose également la vérification et la maintenance des alarmes et des BAES (Bloc Autonome d'Eclairage de Sécurité) installés dans les différents bâtiments communaux pour un montant annuel de 238,35 HT.

**Accord du Conseil**

## QUESTIONS DIVERSES

**Règlement Salles Communales :** le « Pass Sanitaire » est obligatoire pour les réceptions et fêtes privées qui ont lieu dans les ERP (salle polyvalente, chapiteaux, manoirs...). La responsabilité de contrôle du passe revient à l'organisateur de la fête. Cette clause sera ajoutée au contrat de location.

**Nettoyage du cimetière :** le nettoyage du cimetière aura lieu courant octobre.

**Repas des anciens :** Le repas des anciens aura lieu le samedi 9 octobre à 12h à la salle polyvalente

Reun TREGUER	André KERMARREC	Myriam GUÉNEUGUÈS	Mikaël LE MÈNE
Sylvain KERMARREC	Delphine GUIDAL	Yohan BELLÉGUIC	Jean-Michel L'HOSTIS
Robert ROUSSEAU	Fabienne MORVAN	Isabelle LAMOUR	

